

MÉTIERS... DU FROID ET DE LA CLIMATISATION

Cette fiche repère propose de décrire les principales formations de niveaux V et IV du domaine du froid et de la climatisation inscrites au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), ainsi que les tendances de l'emploi.

► LE MÉTIER

Descriptif : les ouvriers et techniciens qualifiés du froid et de la climatisation exercent un métier qui ne connaît pas la monotonie ! Ils peuvent installer, maintenir, dépanner des installations dans des domaines d'intervention aussi variés que l'habitat, la restauration, la grande distribution, l'industrie, le secteur hospitalier, la recherche atomique, la biologie, la chimie ou l'aéronautique. Le métier va souvent de pair avec celui de chauffagiste. Les compétences de ces professionnels sont multiples : électricité, mécanique, plomberie, soudage, informatique...

Dénominations : frigoriste, technicien de maintenance ou d'intervention, monteur dépanneur en installations de froid et climatisation, électromécanicien frigoriste...

Principaux lieux d'exercice : entreprises du BTP, constructeurs et dépanneurs d'équipements frigorifiques ou de climatisation, entreprises proposant des prestations en traitement de l'air ou en climatisation, grande distribution...

Qualités requises : bonne condition physique, logique, esprit d'initiative, rigueur, sens de l'organisation, bon relationnel, travail d'équipe, mobilité, curiosité et capacité d'adaptation face à l'évolution permanente des technologies et des matériels utilisés.

Conditions d'exercice : aléas climatiques, port de charges lourdes, port d'équipements de sécurité, travail en hauteur, utilisation de postes à souder, risques électriques, risques liés à l'utilisation des fluides frigorigènes et aux appareils sous pression.

Habilitations requises : le permis B est fortement recommandé compte tenu des déplacements fréquents et des horaires décalés. Selon le type d'intervention, l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes, certaines habilitations électriques, gaz ou soudage, ou encore le CACES R389, peuvent être exigés.

► LES PRINCIPALES FORMATIONS DE NIVEAU V

CAP installateur en froid et conditionnement d'air - Ministère de l'Éducation nationale

Cette formation remplace le CAP froid et climatisation

Objectif : exercer en tant qu'ouvrier qualifié dans l'installation et la maintenance d'équipements frigorifiques et de climatisation.

Compétences visées : 6 unités obligatoires, dont 3 unités générales et 3 unités professionnelles + 1 unité facultative. Préparer un chantier (lecture de plans, choix des outillages et des méthodes d'intervention) / mettre en place des équipements (compresseurs, générateurs, évaporateurs, matériels de régulation...) / poser des réseaux hydrauliques, frigorifiques et électriques / fixer des accessoires (robinetterie, clapets, filtres, électrovannes...) / raccorder des circuits aux différents appareils / vérifier le fonctionnement global de l'installation / régler les dispositifs de régulation et de sécurité / entretenir les équipements (nettoyage, graissage, contrôles...) / réparer ou changer des pièces défectueuses (pompe, réducteur...) / effectuer les petits

► TENDANCES DE L'EMPLOI

► **Données clés 2016 de la branche professionnelle**

- 2 650 entreprises spécialisées sur le territoire et 27 000 salariés, dont 16 800 techniciens
- 75 % des entreprises emploient moins de 10 salariés
- 92 % des salariés sont en CDI
- 96 % des salariés travaillent à temps complet
- 15 % de femmes seulement, dont peu occupent des fonctions de production, de maintenance ou d'encadrement, alors qu'elles sont recherchées pour leur autonomie et leurs capacités d'adaptation.

► **Un métier porteur peu connu... et en tension !**

Actuellement en pleine croissance, le secteur est porteur d'emplois. Les carnets de commandes sont toujours remplis malgré la crise. Ce dynamisme est notamment porté par :

- la réglementation qui impose de nouvelles normes environnementales et d'économie d'énergie ;
- les nouvelles technologies.

C'est aussi un secteur qui manque de personnel qualifié : seules 15 % des offres d'emploi sont pourvues !

Les TPE et PME recrutent autant les frigoristes que les techniciens de maintenance. Les entreprises recherchent en priorité des personnes polyvalentes titulaires de l'attestation d'aptitude pour la manipulation des fluides frigorigènes¹.

► **Possibilités d'évolution** vers des postes de conducteur de chantier, chef d'atelier, gestionnaire des interventions, chargé d'affaires, chef d'entreprise...

► **Rémunération** (salaire brut mensuel débutant) : de 1 700 € à 1 850 €. Après 2 à 3 ans d'expérience professionnelle, le salaire moyen est de 2 300 €.

► **Types de contrats** : 50 % CDI, 15 % CDD, 35 % intérim (source Pôle emploi 2016).

travaux de finition / fournir à l'utilisateur les consignes d'utilisation des équipements.

Prérequis : niveau fin de collège

Formation éligible au CPF (liste nationale interprofessionnelle)

Début de formation : entre septembre et novembre.

Réduction de parcours possible : oui, en fonction des diplômes, de l'expérience professionnelle et des blocs de compétences acquis précédemment.

Durée moyenne proposée par les organismes de formation en 2016² : Théorique : 782 h / Stage : 352 h

Coût pédagogique moyen constaté en 2016² : 13 €/h HT

Taux de réussite 2014 : régional IDF 83,5 % / régional FC 97 %

Titre professionnel monteur(se) dépanneur(se) frigoriste - Ministère de l'Emploi

Objectif : installer, contrôler, régler et réparer tous les systèmes réfrigérés.

Compétences visées : CCP 01. Installer et mettre en service des équipements frigorifiques monopostes / CCP 02. Réaliser la maintenance des équipements frigorifiques monopostes ou thermodynamiques / CCP 03. Réaliser, sur instructions, l'installation, la préparation à la mise en service et la maintenance préventive des équipements frigorifiques complexes ou centralisés.

Prérequis : maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter).
Formation éligible au CPF (liste nationale interprofessionnelle)
Début de formation : tout au long de l'année
Réduction de parcours possible : oui, par capitalisation des blocs de compétences acquis précédemment.
Durée moyenne proposée par les organismes de formation en 2016² : Théorique : 967 h / Stage : 137 h
Coût pédagogique moyen constaté en 2016² : 14,10 €/h HT
Taux de réussite 2015 : national 80,5 % / régional IDF 91 %

► LES PRINCIPALES FORMATIONS DE NIVEAU IV

Titre professionnel technicien(ne) d'intervention en froid commercial et climatisation - Ministère de l'Emploi

Objectif : sélectionner, installer, mettre en service et réaliser la maintenance d'équipements frigorifiques en toute autonomie. Etre capable d'encadrer une équipe de monteurs dépanneurs, de faire un diagnostic et de proposer des équipements au client.
Compétences visées : CCP 01. Sélectionner les composants, installer et mettre en service des équipements frigorifiques monopostes / CCP 02. Organiser et assurer la maintenance des équipements frigorifiques monopostes ou thermodynamiques / CCP 03. Organiser et assurer la mise en service des équipements frigorifiques complexes ou centralisés / CCP 04. Organiser et assurer la maintenance des équipements frigorifiques complexes ou centralisés.

Prérequis : diplôme de niveau V minimum, de préférence technique ou scientifique, connaissances en électricité ou en électronique.

Formation éligible au CPF (liste nationale interprofessionnelle)

Début de formation : tout au long de l'année

Réduction de parcours possible : oui, par capitalisation des blocs de compétences acquis précédemment.

Durée moyenne proposée par les organismes de formation en 2016² : Théorique : 1 140 h / Stage : 130 h

Coût pédagogique moyen constaté en 2016² : 14 €/h HT

Taux de réussite 2015 : national 79,5 % / régional IDF 85 %

Bac pro technicien du froid et du conditionnement de l'air - Ministère de l'Education nationale

Objectif : monter et mettre en service l'installation de climatisation d'un bâtiment ou les équipements destinés au froid dans le domaine de l'alimentation. Etre capable de contrôler le travail fait en respectant les normes de protection de l'environnement, de qualité, de sécurité et d'efficacité énergétique.

Compétences visées : planifier un chantier, suivre les travaux, participer aux essais et mettre en route des installations tout en s'adaptant aux conditions du chantier, au travail en équipe et au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Communiquer avec les clients, les constructeurs et les fournisseurs (informer des règles de bonne exploitation...).

Prérequis : diplôme ou titre de niveau V minimum, connaissances en électricité, expérience dans le domaine souhaitée.

Formation éligible au CPF (liste nationale interprofessionnelle)

► OÙ SE FORMER ?

Consultez sur notre site internet [Comment trouver LA bonne formation !](#)

Début de formation : en septembre ou octobre généralement.

Réduction de parcours possible : oui, en fonction des diplômes, de l'expérience professionnelle et des blocs de compétences acquis précédemment.

Durée moyenne proposée par les organismes de formation en 2016² : Théorique : 820 h / Stage : 280 h

Coût pédagogique moyen constaté en 2016² : 11,30 €/h HT

Taux de réussite 2015 : régional IDF 73 % / régional FC 100 %

► AUTRES FORMATIONS, LES CQP (non inscrits au RNCP)

- **CQP monteur-dépanneur des équipements frigorifiques de transport** - CPNE des entreprises d'installation, entretien, réparation et dépannage de matériel aéronautique, thermique et frigorifique

- **CQPM technicien froid (installations de réfrigération et/ou de conditionnement de l'air)** - UIMM

► QUE SONT DEVENUS LES BÉNÉFICIAIRES DE CIF ?³

Obtention du diplôme : 95 % des bénéficiaires ont obtenu leur diplôme à l'issue de la formation.

Insertion professionnelle et lien formation/emploi : 76 % des bénéficiaires sont en emploi au moment de l'enquête.

Evolution professionnelle : 62,5 % ont connu un changement professionnel, de poste et/ou d'entreprise. Les postes pourvus sont en lien avec la formation (technicien frigoriste/CVC, monteur-dépanneur en climatisation...). Ils sont 65 % à exercer en CDI, tandis que 20 % sont en intérim.

Satisfaction des bénéficiaires : 72 % des personnes jugent leur situation professionnelle après le CIF « plus favorable » qu'auparavant.

⚠ AVANT D'ALLER PLUS LOIN DANS VOTRE PROJET

► **Rencontrez des professionnels** pour comprendre la réalité du métier visé (avantages, inconvénients, conditions de travail,...).

► **Consultez des offres d'emploi** afin de connaître les exigences des employeurs, les types de contrats proposés (CDI, CDD, temps complet), l'expérience demandée.

► ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET :

- Fiches RNCP [585](#), [4088](#), [183](#), [218](#)
- Fiches métiers Pôle emploi (ROME) : [11306](#)
- [Les liens utiles du Fongecif Île-de-France](#) (rubrique mécanique, énergie, électrotechnique)

A L'ESPACE CONSEIL :

- [Les ouvrages](#) (rubrique énergie)
- [Le Guide des réseaux et services d'accès à l'emploi \(CLIP\)](#) (rubrique 180 - Recherche d'emploi)
- [La fiche du CIDJ n° 2.8751](#)

1. Les intervenants (salariés/artisans) ont l'obligation d'obtenir l'attestation d'aptitude prévue par l'arrêté du 13 octobre 2008. Elle se découpe en 5 catégories et s'obtient en passant un examen dans un organisme évaluateur certifié.
 2. Sur la base des organismes qui ont fait l'objet d'au moins 5 financements en 2015.
 3. Données issues d'une enquête réalisée en continu pour le Fongecif Île-de-France auprès de l'ensemble des salariés étant sortis de formation entre juin 2013 et juin 2015 suite à la prise en charge d'un CIF CDI, d'un CIF CDD ou d'une FHTT.

Sources du document :
 Partie métier : CIDJ / Les métiers du froid / Partie formation : Légifrance / RNCP / Partie emploi : Pôle emploi / SNEFCCA